

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

26 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

Présents : Lucy MOREAU, Jean-Luc CHARTIER, Virginie MARTINS, Didier DAVID, Raphaèle GONTIER, Thierry BOISSINOT, Patrick MOULINEAU, Christian PINEAU, Fabienne THORRÉE, Paul VOUHÉ, Olivier TRAVEL, Sophia AUGER, Guillaume PORCHET, Marine SACRÉ.

Excusés avec pouvoirs : Annie GUILBERT pouvoir à Christian PINEAU, Isabelle PIDOUX pouvoir à Lucy MOREAU, Thomas BEVILLE pouvoir à Thierry BOISSINOT.

Excusées sans pouvoir : Céline PAILLAT, Sandra SAUVAGE.

Secrétaire de séance : Guillaume PORCHET.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 mars 2022.

Présentation d'un projet photovoltaïque au sol :

La société WKN présente le projet de photovoltaïque au sol qui serait implanté sur des terres de Vau Brandon et Gate bourse pour un couple d'exploitants agricoles.

(note de synthèse et présentation jointes).

Il s'agit d'une technique d'agrivoltaïsme permettant diverses formes d'élevages (ovins et volailles) mais aussi adaptée au maraîchage.

La société mise sur une communication préalable forte avec la commune d'implantation pour fédérer les acteurs du territoire au projet. C'est pourquoi une délibération actant le principe est attendue.

Les retombées fiscales sont minimales pour la commune (Taxe d'aménagement et taxe foncière). L'intercommunalité bénéficie de l'IFER, la CVAE et la CFE.

La production générée peut alimenter en électricité une population de plus de 7 000 habitants. Le projet semble compatible avec les différents règlements d'urbanisme et environnementaux. La société pourrait envisager d'étendre ce parc photovoltaïque aux propriétés voisines.

Après cette présentation, le conseil municipal entame un débat.

Madame le maire propose, pour que chacun puisse élaborer sa réflexion, de reporter la délibération au prochain conseil.

Echange de terres agricoles - constitution de foncier :

Thierry BOISSINOT expose : La commune est propriétaire d'une parcelle au nord du lotissement des champs de Cours. (Parcelle ZW 0010).

La parcelle attenante (ZW 009) appartient à Monsieur Patrick BOURDEAU.

L'emprise totale de ces 2 parcelles est d'environ 4 hectares.

La commission cadre de vie a étudié la faisabilité d'un lotissement sur ces parcelles : ainsi un redécoupage des 2 parcelles permettrait de libérer un foncier communal d'environ 2 hectares. Monsieur BOURDEAU pourrait continuer à exploiter la partie nord des 2 parcelles sur env 2 hectares.

La parcelle YP 14 (3 ha 89 a 26 ca) est actuellement louée à Monsieur Hubert RAINARD qui cessera son activité fin septembre.

Il est proposé au conseil, de louer à Florentin RACAUD 1 ha 94 a 63 ca de cette parcelle au prix de 280 Euros.

Le fermage donné actuellement à Alain SACRÉ sur la parcelle ZW 0010 sera échangé avec la parcelle YP 14 dans les mêmes conditions.

Deux parcelles, dans le prolongement du lotissement de la Vallée Route de Saint-Maxire-pourraient intéresser la commune dans le cadre de cette constitution de foncier. Il est demandé au conseil d'autoriser Madame le maire à effectuer toutes démarches auprès des propriétaires, pour l'acquisition de ces parcelles.

Le conseil accepte à l'unanimité et autorise le maire à signer tous documents relatifs à ces modifications : baux à ferme - bornages -

Estimation de locatifs communaux :

Jean-Luc CHARTIER expose : 2 locataires de la commune (MM RENOU et BETIN/TEXIER) ont fait part de leur souhait d'acheter le logement qu'ils occupent.

2 estimations de ces logements ont été faites.

Le logement de Champbertrand pourrait être cédé au prix de 60 000 Euros et celui des Champs de Cours au prix de 140 000 Euros.

Le conseil autorise, sur le principe, la cession de ces deux logements et autorise Madame le maire à engager toute négociation avec les locataires.

Permis de construire de la maison d'assistants maternels :

Le projet de transformation du cabinet médical en maison d'assistants maternels nécessite le dépôt d'un permis de construire.

L'atelier MAGE a fait une proposition d'honoraires de 4 200 Euros hors taxes comprenant l'étude de projet et le dépôt du permis de construire (y compris le montage des dossiers ERP).

Le conseil est invité à valider cette proposition et autoriser le maire à signer le contrat avec l'architecte.

Après délibération, le conseil souhaite que soit demandé un devis complémentaire.

Signalétique centre bourg :

Thierry BOISSINOT présente le projet de signalétique au conseil.

Le devis pour la mise en place des panneaux s'élève à 3 635.36 Euros hors taxes.

Le conseil valide ce projet de signalétique et autorise sa mise en place.

Subvention exceptionnelle aux anciens combattants :

L'association demande un soutien de 200 Euros pour aider au financement d'un porte-drapeau. Le conseil accepte à l'unanimité.

Projet pédagogique de l'école maternelle :

Pour les classes de moyenne et grande section - soit 45 enfants et 6 adultes - l'école maternelle propose un séjour de 2 nuitées, du 3 mai (au soir) au 5 mai (après-midi) 2023 au centre de mer Le Bellevue à LA TRANCHE-SUR-MER.

Les devis présentés s'élèvent à 5 271 Euros TTC comprenant l'hébergement en pension complète, les animations en milieu marin et le transport.

La participation demandée aux familles serait de 33 Euros par enfant.

L'APE participerait à hauteur de 1 000 Euros et la Coopérative scolaire à hauteur de 1 500 Euros.

L'école demande un soutien de la commune pour ce projet.

Après délibération, un soutien de 1 286 Euros est validé, compte-tenu des éléments budgétaires connus - Guillaume PORCHET s'abstient -

Projet de camp d'été :

Raphaèle GONTIER présente le séjour proposé par l'ALSH au Puy du Fou du 18 au 22 juillet. 16 places disponibles (plus 2 animateurs).

Hébergement en toiles de tentes.

Le budget prévisionnel s'élève à 3 926 Euros (salaires encadrement inclus).

La participation demandée aux familles serait de 220 Euros. Ce qui laisse un reste à charge prévisionnel pour la commune de 406 Euros.

Le conseil accepte à l'unanimité et valide le montant demandé aux familles.